Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_045-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_045 - MOBILITES - Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau Vélo et Marche - anciennement Vélo & Territoires

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs à l'organisation des compétences en matière de mobilité,
VU la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et ses dispositions relatives au financement des infrastructures et services de transport,
VU la délibération n° 2021 02 n°07 du 8 février 2021 du Conseil Communautaire de Questembert Communauté relative à la prise de compétence de Questembert Communauté en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité locale,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_045-DE

VU l'adhésion en 2024 à l'association Vélo & Territoires, par délibération 2023_12 n°19 du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'en 2025, Vélo & Territoires et le Club des villes et territoires cyclables et marchables ont fusionné pour créer le "RÉSEAU VÉLO ET MARCHE". Ce nouveau réseau unique a pour vocation de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités engagées sur les mobilités actives. Il s'adresse à toutes les collectivités, de la commune à la région ;

CONSIDÉRANT que les missions et objectifs de ladite association sont en conformité avec les orientations stratégiques et la politique cyclable de Questembert Communauté ;

Le renouvellement de cette adhésion permettra à Questembert Communauté :

- D'appartenir au réseau unique des collectivités engagées pour le vélo et la marche
- D'accéder à une expertise sur le vélo et la marche utile pour les démarches de l'EPCI
- D'accéder à un ensemble de ressources sur le vélo et la marche utile pour les projets de l'EPCI
- D'agir sur le développement du vélo et de la marche en France
- De participer à faire entendre la voix des collectivités sur le vélo et la marche

Questembert Communauté devra s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 630 € (voir détails dans l'annexe barème des cotisations)

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider l'adhésion de Questembert Communauté à la nouvelle association "RÉSEAU VÉLO ET MARCHE" qui a pour objet de mener toute action en faveur du développement du vélo et dont le siège est situé à PARIS,

- De donner pouvoir à M. le Président pour la signature du contrat d'adhésion avec l'Association "RÉSEAU VÉLO ET MARCHE", suivant les modalités de participation financière de Questembert Communauté à l'adhésion, ainsi que pour la mise en œuvre des actions citées ci-dessus.

Il est précisé qu'il sera proposé de désigner un·e conseiller·e communautaire comme élu·e titulaire et un·e conseiller·e communautaire comme élu·e suppléant·e, en tant que membres de cette association, lors du renouvellement de mandat prochain et les désignations aux organismes partenaires de Questembert Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT